



**Comité régional de prévention  
des risques professionnels  
(CRPRP)**

Le PRST 2016-2020 a été élaboré au sein du Comité régional de prévention des risques professionnels, organisme consultatif placé auprès du Préfet de région.

Déclinaison du Conseil d'orientation sur les conditions de Travail (COCT), le comité régional est une instance de dialogue et d'échanges au sein de laquelle l'ensemble des acteurs impliqués en région (*administrations, partenaires sociaux, préventeurs et personnes qualifiées*), coordonnent les actions de prévention en milieu de travail et relaient la politique nationale de santé au travail.

**La parution d'un prochain décret transformera le CRPRP  
en Comité régional d'orientation des conditions de travail.**